REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260428-DELIB20260422-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 11
présents : 08
votants : 10

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERRONE Lorène, Maire.

Présents : Mme BERRONE Lorène. M. CABON Gilbert. Mme LE JEUNE Christine. M. LE VAILLANT Daniel. M. LÉAUTÉ Marcel. Mme HAYES Sylvie. Mme SEIAM Leïla. Mme SAUNIER Zoé.

Absents : Mme DUMAS Anaïs. M. SEBBE Dominique. M. LE GOFF Jonathan.

Mme DUMAS Anaïs a donné pouvoir à Mme LE JEUNE Christine.
M. LE GOFF Jonathan a donné pouvoir à M. LE VAILLANT Daniel.

M. CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2026 / 04 / 22
Objet : Avenant n° 1 au Marché des travaux de voirie - Groupement de commande - Programme de voirie 2025-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant au marché des travaux de voirie - Groupement de commande - Programme de voirie 2025-2026, attribué à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD de HENNEBONT (56).
Madame le Maire présente l'avenant n° 1 au marché, qui pour objet de modifier l'article 9 du CCAP « variation des prix ». Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à l'avenant n° 1 qui modifie l'article 9 « Variation des prix » du CCAP, concernant le marché des travaux de voirie attribué à l'entreprise PIGEON de HENNEBONT,

- donne délégation à Madame le Maire pour la signature de cet avenant n° 1 au marché et tous autres documents relatifs à ce marché.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
BERRONE Lorène.

Le Secrétaire de séance,
CABON Gilbert